PAIEMENT DES COTISATIONS PAR VIREMENT BANCAIRE

Pour vous acquitter de vos cotisations et contributions sociales par virement, vous trouverez ci-dessous le relevé d'identité bancaire du compte concerné :

Titulaire du compte : CGSS REUNION CE TI				
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé	Domiciliation
10107	**00491**	**00133018844**	**75**	**BRED SAINT DENIS**

IBAN : FR76 1010 7004 9100 1330 1884 475 Code BIC ou SWIFT : BREDFRPPXXX

Afin que votre virement soit affecté correctement à votre compte cotisant, à raison d'un paiement par période, vous devez impérativement reporter le code de 24 caractères (voir dans la liste ci-dessous) dans la zone « MOTIF DE L'OPERATION » de votre ordre de virement

2	0	1	8																				
Année				Période		Numéro TI																	

(2018)

Période : 2 caractères = N° du mois ou du trimestre

Janvier	11
Février	12
Mars	13
1er trimestre	10
Avril	21
Mai	22
Juin	23
2ème trimestre	20
Juillet	31
Août	32
Septembre	33
3ème trimestre	30
Octobre	41
Novembre	42
Décembre	43
4ème trimestre	40

NOTA : si vous établissez votre virement sur un ordre papier, vous devez l'adresser à votre établissement bancaire.

Vous devez prendre toutes dispositions pour que le règlement interbancaire intervienne au plus tard à la date limite de paiement des cotisations.